

**Bulletin Municipal n° 125  
JUN 2018**



**LE MOT DU MAIRE**

Nous sommes à la veille des vacances, certains profiteront de ces congés pour visiter d'autres régions.

D'autres feront le choix de rester à Neaufles pour se reposer, faire du sport, du bricolage, profiter de leur famille. Peut-être l'occasion pour eux de redécouvrir notre village avec ses nombreuses promenades :

- Le parc du Marais avec son parcours sportif et la balade autour de l'étang,
- La vallée de la Lévrière avec ses routes ombragées, le chemin de la Fraiche,
- Le pont « Noir » avec les bords de la Lévrière et ses deux places accueillantes.
- Pour les jeunes du village la possibilité de différents sports sur le plateau multisports derrière la mairie.

Comme chaque année, c'est une période propice pour vous rappeler quelques règles de base sur le bien vivre ensemble qui fait la qualité de notre village.

Vouloir vivre en toute tranquillité c'est savoir préserver celle des autres avec des gestes aussi simples que de respecter les heures pour la tonte des pelouses, éviter l'utilisation de matériel bruyant le matin de bonne heure, à midi ou en soirée.

Si vous aimez la musique, elle est destinée à votre usage personnel et non pour tout le quartier.

Si Neaufles est un bourg fleuri je rappelle néanmoins que les fleurs ne doivent pas empiéter sur la voie publique et que les riverains n'ont pas à disposer des terrains se situant devant la clôture de leur habitation, même s'ils en assurent quelques fois l'entretien. La mise en place de tout objet (pierre décorative, pavage, tige de fer pour empêcher l'accès, ou tuteur...) engage leur responsabilité en cas d'accident.

Je vous souhaite à tous un bel été sous le signe des loisirs et de la détente avec notre fête du village le 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018, ainsi que le bal du 13 juillet et son magnifique feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire,  
Jean Pierre FONDRILLE

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 28 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Présents : M. LEROY Yvan - Mme BÉZIAN Maud - M. PERNIN David - Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène - Mme VATTÉ Delphine - M. BRANLE Olivier - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe

Absentes excusées : Mme FOSSE Christine - Mme POULAIN Mélanie.

Madame Diane DECHELLE a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMPÉTENCE PROMOTION ET PRÉVENTION SANTÉ**

Vu les données statistiques établies conjointement par la Région et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le territoire communautaire, en matière de santé publique et notamment des indicateurs très alarmants et défavorables sur :

- les taux de mortalité standardisé prématuré ;
- les taux de défavorisation sociale ;

Vu le souhait de remédier à ce diagnostic qui a fait en sorte que la Région et l'ARS ont sollicité la Communauté de communes en lui proposant de financer à hauteur de 80 %, un poste d'agent de coordination et de promotion de la santé (délibération soumise lors du Conseil communautaire du 15 février 2018) ;

Considérant la nécessité pour ce faire, de se doter d'une compétence santé, selon les mécanismes suivants :

- **Prise de la compétence « Santé » lors du Conseil communautaire du 15 février 2018 ;**
- **Validation des 41 communes membres à la majorité qualifiée ;**
- **Attente de l'arrêté préfectoral validant cette modification statutaire ;**
- **Recrutement de l'agent communautaire ;**

Vu l'Article L5211-17 du CGCT régissant la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°201804 en date du 15 février 2018 approuvée par le Conseil communautaire ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver la modification statutaire telle que jointe en annexe, en y ajoutant une compétence facultative ou supplémentaire « Santé » : Promotion et prévention de la santé sur le territoire communautaire via des dispositifs de Type Réseaux Territoriaux de Promotion de la Santé (RTPS) et contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire ;
- D'adresser copie de cette délibération à la Communauté de communes du Vexin Normand.

Le Conseil municipal vote à 1 voix « Pour » 6 voix « Contre » et 3 abstentions.

## **TRAVAUX PEINTURE GARDERIE**

La Commission travaux s'étant précédemment réunie concernant les travaux de peinture à la garderie périscolaire, Monsieur Le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

GAMILLY PEINTURE de Saint Marcel  
PICHARD Bruno de Saint Gervais  
SAUVAGE Peinture de Vernon

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de PICHARD Bruno de Saint Gervais (95420) pour un montant de 1 911.87 € HT soit 2 294.25 € TTC.

## **TRAVAUX DE REVÊTEMENT DU SOL DE LA SCÈNE DE LA SALLE DES FÊTES**

La Commission travaux s'étant précédemment réunie concernant les travaux de revêtement du sol de la scène de la salle des fêtes, Monsieur Le Maire présente les devis des entreprises suivantes ;

SARL ZIMSOL d'Authueil-Authouillet

CORBIN Peinture

**2 options s'ajoutent à ce devis :**

Fixateur + ragréage fibré selon réception support

Profilé d'arrêt en Alu 15 ml en bord de scène

SAUVAGE Peinture de Vernon

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de CORBIN Peinture avec les options pour un montant de 4 141.22 € H T soit au total 4 969.47 € TTC.

**REPRISE DE LA CONCESSION AU COLUMBARIUM (ÉPOUX DE MADAME LEVALLOIS)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de Madame LEVALLOIS qui désire rétrocéder la concession cimetière au columbarium acquise en date du 21 mai 2012.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reprise de cette concession et de rembourser à Madame LEVALLOIS le prorata non couru.

**DEMANDE D'UN RADAR FIXE SUR RD10 AU NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.**

Monsieur Le Maire expose que compte tenu du nombre de véhicules circulant sur la RD10 et les vitesses enregistrées, il convient de mettre en place des dispositifs pour ralentir la vitesse des véhicules.

Les membres du Conseil Municipal pensent que la présence d'un radar fixe au niveau du stade de football serait une réponse adaptée.

Par 9 voix » Pour » et 1 voix « Contre », le Conseil décide de demander à la Préfecture la mise en place d'un radar fixe sur la RD10.

**RADARS PÉDAGOGIQUES**

La Commission Sécurité s'étant précédemment réunie concernant l'installation de radars pédagogiques, Monsieur Le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

Ets GIROD d'Avranches

ELAN CITÉ d'Orvault.

VIRTUA VIA de Grenoble

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'achat de 4 radars pédagogiques :

2 radars seront installés sur la RD10 (route de Vernon) et 2 autres sur la RD14 Bis (route de Rouen)

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis ELAN CITÉ d'Orvault, pour ces 4 radars :

2 239.50 HT X 4 = 8 958,00 € HT soit 10 749.60 € TTC

La séance est levée à 23h15.

\*\*\*\*\*

**INFORMATIONS COMMUNALES**

**RECENSEMENT MILITAIRE :**

Nous vous rappelons que cette année, **les jeunes nés en 2002** doivent se faire recenser en mairie, en présentant une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée par le secrétariat est nécessaire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire.

Cela leur permettra l'inscription d'office sur la liste électorale dès 18 ans.

**SERVICES A LA PERSONNE**

- Nous vous rappelons que le service de portage de repas à domicile mis en place par la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière au 5 rue Jean Jaurès est à votre disposition en appelant le :

**02.32.27.83.13** ou **06.33.39.49.45**

- Le système **Présence verte** vous permet de communiquer rapidement avec le service de télésurveillance, puis un membre de la famille ou un voisin en cas de chute ou de malaise hors de portée d'un téléphone.  
Renseignements et démonstration au **02.32.23.42.90.**

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**

<b>LUNDI de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30</b>
<b>MARDI et VENDREDI de 13h30 à 18h30</b>
<b>JEUDI de 16h00 à 18h30</b>
<b>MERCREDI et SAMEDI de 9h00 à 12h00</b>
<b>Tél : 02.32.55.00.04 adresse mail : mairie.neaufles@yahoo.fr</b>
<b>Sacs de recyclage disponibles en Mairie</b>

**LA MAIRIE SERA FERMÉE TOUS LES SAMEDIS MATINS DU 14 JUILLET AU 11 AOÛT 2018**

**RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (9 rue de la Poste) :**

<b>FERMÉE le LUNDI</b>
<b>MARDI de 8h30 à 12h00</b>
<b>MERCREDI de 14h30 à 18h00</b>
<b>JEUDI de 14h30 à 18h00</b>
<b>VENDREDI de 14h30 à 18h00</b>
<b>SAMEDI de 9h00 à 12h00</b>
<b>Tél : 02.32.27.32.52</b>
<b>Sacs de recyclage disponibles à l'Agence</b>

**RAPPEL DES BRUITS DE VOISINAGE**

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc.... ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

**Les haies débordantes sur la voie publique doivent impérativement être taillées en juin.**

**INFORMATION :**

Les formulaires de demandes d'inscriptions aux Transports Scolaires sont disponibles en mairie (renouvellement ou première demande) ou aux Transports Scolaires de la Communauté de Communes du Vexin Normand de Gisors ou d'Etrépagny.

Les dossiers complets sont à remettre soit à la Communauté de Communes 5 rue Albert Leroy à GISORS ou 3 rue Maison de Vatimesnil à Etrépagny avant le dernier jour de l'école de l'année scolaire en cours, accompagnés des pièces nécessaires et du règlement.

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le mercredi 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Présents : M. LEROY Yvan, Mme BÉZIAN Maud, M. PERNIN David, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTÉ Delphine, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie.

Pouvoirs : Monsieur GIUSTI Christophe a donné pouvoir à Mme BÉZIAN Maud.

Absente : Madame FOSSE Christine.

Madame DESCARREGA Hélène a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame BEZIAN Maud, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ Approuve le compte de gestion remis par la Trésorerie de GISORS ;

2/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui s'élève à la somme de 155 900.00 € de dépenses et 46 796.00 € de recettes.

4/ Constate l'excédent global de 523 755.75 € dégagé par les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année considérée. Il est décidé à l'unanimité de reporter :

- L'excédent de fonctionnement au compte 002, soit la somme de 365 254.38 €

- L'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 49 397.37 €

- Au compte 1068 recettes investissement la somme de 158 501.37 €

5/ Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

## **BUDGET 2018**

La commission Budget s'étant précédemment réunie pour les préparatifs, le projet de Budget Primitif est présenté en détail par Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le Budget primitif 2018 à la somme de :

- 1 093 963,38 euros en recettes et dépenses de fonctionnement.

- 423 897.37 euros en recettes et dépenses d'investissement.

## **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition 2018, à l'identique de ceux de l'année 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 15.75 %

Taxe foncière (bâti) : 20.43 %

Taxe foncière (non bâti) : 34.12 %

## **EMBAUCHE D'UN ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER**

Pour l'entretien de la Commune, Monsieur Le Maire propose d'embaucher en contrat durée déterminée un adjoint technique à raison de 35 heures par semaine pendant une durée de 6 mois et à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

## **AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à la volonté du Conseil Municipal de mettre en place des ralentisseurs « plateaux » sur la RD10, Monsieur Le Maire expose que le coût des travaux est de 39 000.00 € HT soit 46 800.00 € TTC.

S'agissant d'un équipement pour la sécurité, Monsieur Le Maire expose que la réalisation peut être faite avec une subvention au titre des amendes de police à raison de 50 % du montant HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour solliciter auprès du Conseil Départemental cette subvention.

La séance est levée à 22h30.

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit le mercredi 16 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Présents : M. LEROY Yvan, Mme BÉZIAN Maud, M. PERNIN David, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, M. CAVÉ Jean-Marie, M. GIUSTI Christophe.

Pouvoirs : Mme VATTÉ Delphine a donné pouvoir à Mme DESCARREGA Hélène.

M. BRANLE Olivier a donné pouvoir à Mme POULAIN Mélanie.

Absentes : Mme DECHELLE Diane, Mme FOSSE Christine.

Monsieur LEROY Yvan a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## MARCHÉ AVEC AGENCE GILSON ET ASSOCIÉS AVENANT N°1 : AUGMENTATION DU NOMBRE DES RÉUNIONS

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'organiser 4 réunions supplémentaires afin de terminer et finaliser le Plan Local d'Urbanisme.

Cette prestation complémentaire fait l'objet de l'avenant n°1 du marché passé avec le Cabinet GILSON.

Le coût de ces 4 réunions est de 1 920.00 euros HT soit 2 304.00 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## REMPLACEMENT D'UN AGENT SUITE A SA DÉMISSION

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu la démission d'un agent titulaire au poste d'adjoint technique qu'il occupait.

Cette démission prend effet le 14 mai 2018.

Pour l'année scolaire 2017/2018 (8 semaines restantes) Monsieur Le Maire suggère de faire appel à Dynamic'Emploi.

A la rentrée scolaire 2018/2019 en septembre, Monsieur Le Maire propose de faire un contrat à durée déterminée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil donne son accord.

## CHANGEMENT DE STATUT D'UN AGENT TECHNIQUE

La période de stage d'un agent technique se termine le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Monsieur Le Maire suggère de changer son statut et de le titulariser à partir du 2 juin 2018.

La période de travail pendant le statut de stagiaire étant satisfaisante, le Conseil Municipal après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

## CONTRAT D'UN AGENT TECHNIQUE ET NOUVELLES DISPOSITIONS (CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL)

Le contrat de travail CAE-CUI d'un agent technique se termine le 18 mai 2018.

De nouvelles dispositions concernant les contrats aidés viennent s'opposer à la décision précédente.

Monsieur Le Maire suggère de faire un contrat de droit privé de 6 mois dès que l'agent sera en mesure de reprendre le travail avec un certificat médical d'aptitude.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à 6 voix « Pour » et 4 abstentions et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.



## NEAUFLES 'ANIM



**SAMEDI 30 JUIN 2018**

**ET**

**DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**

*Fête du village organisée par le Comité des fêtes*

### **SAMEDI 30 JUIN 2018**



- A partir de 19h00 : Restauration rapide (*Terrain Communal*)
- 21h00 : Retraite aux flambeaux animée par le « SHOW BOBBIN'S »  
(Départ : *La Tuilerie*)
- 22h00 : Spectacle musical Vintage : MYLÈNE & LUI
- 23h00 : Bouquet d'étincelles sur le village (*Terrain communal*)



### **DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**

- 9h30 : Messe animée par la Chorale Paroissiale
- 12h00 : Buffet campagnard (*avec boissons et café*) A volonté !  
Tarif : 20 € / Adulte    10 € / Enfant de – de 12 ans  
(réservation au 06.60.38.67.84 jusqu'au 28 juin 2018)
- 14h00 : Animations – Jeux – Karaoké avec DJ ANIMATION EVENTS

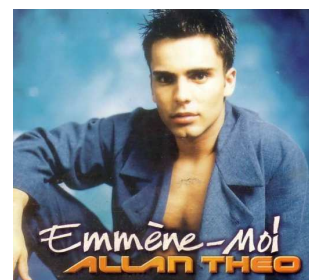


**Baptêmes de PONEY  
en partenariat avec le  
HARAS DE NEAUFLES**

**Gratuit pour les enfants**



## **SHOW ALLAN THÉO**



### **LUNDI 2 JUILLET 2018**

- Tours de manège gratuits pour les enfants de la Commune

**VENDREDI 13 JUILLET 2018**

***Au Pont Noir***

**A partir de 19h00 : Restauration rapide  
Saucisses / Frites / Buvette**

**A partir de 21h00 : Soirée dansante animée par**



**« *JEFF DJ. ANIMATION* »**



***GRAND FEU D'ARTIFICE***

